

# Compostage et méthanisation: une même filière de traitement en mutation

*La filière du traitement des déchets organiques vit une période de surchauffe, caractérisée par un parc d'installations qui mue vers des infrastructures de plus grandes capacités; par de nombreux projets concourant parfois pour le même gisement; par la méthanisation dorénavant incontournable, mais qui nécessite des investissements importants; par une pression croissante sur le gisement des déchets verts pour alimenter d'autres filières (chaufferies à bois, UIOM, STEP). Nous avons voulu donner la parole aux exploitants d'une installation de compostage et d'une installation de méthanisation pour mieux cerner les enjeux.*

Le passage à la méthanisation est un développement que tous les exploitants d'installation de compostage ont dû envisager. M. Germanier a fait le pas pour les principales raisons suivantes: le compostage en bord de champs pratiqué par des agriculteurs comme activité accessoire, qui risquait de lui faire perdre des remettants de déchets verts; la possibilité de diversifier le type et la provenance des déchets (agro-alimentaire, restauration, etc.); la possibilité de revaloriser l'énergie contenue dans les déchets verts. La compostière de la Coulette à Belmont va également se doter d'une installation de méthanisation d'ici 2011. M Favre observe que les communes, ses principales pourvoyeuses de matière première, désirent que leurs déchets contribuent à la production d'énergies renouvelables. C'est un message très fort qu'elles peuvent transmettre à leurs citoyens pour les inciter au tri des déchets verts. Ainsi, chacun, par un acte civique, peut faire de ses déchets de cuisine ou de jardin une énergie renouvelable. La méthanisation répond donc à une demande de leurs clients et permet de les fidéliser. Mais M. Favre rappelle que la méthanisation a

un coût, qui se répercutera sur la taxe de traitement comme la montré l'expérience outre-Sarine: CHF 80 à 100.-/t pour le compostage contre CHF 120 à 150.-/t pour la méthanisation. La vente de l'énergie et du digestat ne permettra pas de couvrir l'investissement et l'entretien, même si la forte augmentation du prix des engrains permet enfin de vendre le compost à un prix correct. Comparaison faite, le tri reste très avantageux pour les communes et les habitants avec des taxes d'incinération supérieures à CHF 200.-/t. M. Germanier pense qu'il pourra faire exception à la règle et maintiendra sa taxe de traitement au prix de la reprise pour le compostage.

Si la revalorisation en énergie des déchets verts est une nécessité ainsi qu'un nouveau et beau défi pour les exploitants, M. Germanier manifeste les craintes de la filière face à une focalisation exagérée sur la revalorisation énergétique des déchets au détriment du compostage. De grands groupes énergétiques, qui ont cofinancé des installations, visent à accaparer un maximum de déchets verts, pour les revaloriser en énergie par la méthanisation pour les déchets humides ou par des chaufferies à bois pour le ligneux. Il rappelle que sans branches, il n'y a pas de compost, donc pas de récupération des éléments nutritifs de la biomasse. Et sans compost, le digestat reste un amendement de qualité inférieure, car moins équilibré. Nous pouvons ajouter que sans un gisement suffisant de compost de qualité, l'agriculture comblera ses besoins avec des engrains synthétiques qui proviennent d'une des industries les plus énergivores et certainement pas de sources renouvelables. CQFD. M. Favre

confirme la concurrence toujours plus forte sur le gisement des déchets verts et les fortes sollicitations pour passer à la méthanisation. Le choix ne se pose d'ailleurs plus vraiment: il faut grandir et méthaniser ou mourir (en tout les cas pour une petite structure privée).

Les deux exploitants relèvent la qualité du tri des déchets verts, même si des corrections de tri restent nécessaires. Ils vont donc régulièrement à la rencontre des communes et des habitants pour rappeler les enjeux et les consignes du tri. Car le potentiel est dans les poubelles.

*Propos recueillis par Steven Byrde auprès de M. Marc-Etienne Favre (Compostière la Coulette, Belmont-sur-Lausanne) et M. Luc Germanier (Germanier Ecorecyclage, Lavigny).*

## Compost et digestat: produits de qualité

La filière du compostage et de la méthanisation ont beaucoup travaillé pour l'amélioration de la qualité du compost et du digestat ainsi que pour promouvoir leur bonne utilisation dans les jardins individuels et dans l'agriculture. Des fiches d'information très pratiques ont été réalisées dans ce but. En outre, l'étude très fournie "Compost et digestat en Suisse" a été réalisée pour déterminer d'une part la teneur en micropolluants organiques dans le compost et le digestat, d'autre part l'influence des composts et des digestats sur l'environnement, la fertilité des sols et la santé des plantes.

Informations: Groupement des compostières professionnelles romandes (GCP), [www.gcp-compost.ch](http://www.gcp-compost.ch)



Source: Germanier

*Epandage de compost dans l'agriculture: chaque tonne de déchets verts permet de produire environ 1 m<sup>3</sup> de compost qui contient 2 kg de phosphate et 5 kg d'azote (source: Fuchs, Biophyte SA).*